

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mardi 26 mai 2026

Délibération N° DE_2026_058

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Madame Nathalie PUEL.

Présents : Madame Nathalie PUEL, Monsieur Thibault TOULAS, Madame Amélie BILAT, Monsieur Nicolas LAFRAGETTE, Madame Sylvaine FABIE-GAYRAUD, Monsieur Thierry PALAZZETTI, Madame Ginette PROUST, Madame Valérie VAN HEIRREWEGHE, Monsieur Quentin ENJALBERT, Madame Anaïs CAILLOL, Monsieur Adrien MAZENQ

Représentés : Monsieur Pierre BOUZAT représenté par Madame Sylvaine FABIE-GAYRAUD, Monsieur Benoît POMAREDE représenté par Madame Amélie BILAT, Madame Christelle THOMAS représentée par Monsieur Thierry PALAZZETTI

Absents et Excusés : Madame Marie-France BARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Anaïs CAILLOL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la commune de Salmiech à l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Madame la Maire expose à l'assemblée Conformément aux statuts du Syndicat Mixte AGEDI, chaque membre adhérent doit désigner un représentant ainsi que son suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale, notamment à l'occasion du renouvellement de son organe délibérant.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de réception de l'AR: 09/07/2026
012-211202551-DE_2026_058-DE

AGEDI

DE_2026_058

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mme Amélie BILAT 2ème adjointe.**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M Thibault TOULAS 1er adjoint.**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Madame / Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Nathalie PUEL
Président de séance



Madame Anaïs CAILLOL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Madame Anaïs CAILLOL, the Secretary of the session.

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de réception de l'AR: 09/07/2026
012-211202551-DE_2026_058-DE
AGEDI